



**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Rapport du jury du concours de recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale Session 2021**

Présidente : Valérie GOUDE, principale du collège Villey-Desmeserets de Caen  
(Calvados)

Membres du jury:

- Madame Sylvie VIAL, médecin conseillère technique de l'Académie de Normandie
- Madame Isabelle ANTOINE, infirmière conseillère technique départementale du département des Côtes d'Armor,
- Monsieur Bruno VITEL, infirmier scolaire du département du Calvados

- **Épreuve écrite d'admissibilité: 15 avril 2021**
- **Épreuve orale d'admission : du 27 au 28 mai 2021**
- **Nombre de postes à pourvoir : 10**

## **I. Le concours :**

### **1.1. Conditions d'accès :**

Il s'agit d'un concours sur titres, défini par le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat.

Il est organisé par les recteurs d'académie et les vice-recteurs.

### **1.2. Modalités des épreuves:**

Elles sont définies par l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Il comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission ; les modalités sont précisées ci-après.

Lors de leur demande d'admission à concourir, les candidats déposent un dossier comprenant :

- Une copie des titres et diplômes obtenus ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant les formations qu'ils ont suivies, les emplois qu'ils ont éventuellement occupés, les stages qu'ils ont effectués et, le cas échéant, la nature des activités et travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part.

### **Epreuve écrite d'admissibilité :**

Réponse à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier (durée : trois heures, coefficient : 1).

Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'état d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenées à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8.

A l'issue de l'épreuve écrite d'admissibilité, le jury établit par ordre alphabétique la liste des candidats autorisés à prendre part à l'épreuve orale d'admission.

### **Epreuve orale d'admission :**

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury (durée : trente minutes, coefficient : 2).

Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au maximum sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle.

Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes au minimum.

La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et de ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription.

Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues.

En outre, des questions portant, notamment, sur les règles applicables à la fonction publique de l'Etat et à l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent être posées par le jury.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Seuls l'exposé et l'entretien avec le jury donnent lieu à notation, à l'exclusion du dossier déposé par le candidat lors de son inscription.

Nul ne peut être déclaré admis à cette épreuve s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10.

A l'issue de l'épreuve orale d'admission, le jury établit par ordre de mérite la liste des candidats définitivement admis et, le cas échéant, une liste complémentaire. Si plusieurs candidats ont obtenu le même nombre total de points, priorité est donnée à celui qui a obtenu la note la plus élevée à l'épreuve orale d'admission.

## **II. Données statistiques :**

**Nombre de postes: 10**

Inscrits	Présents	Admissibles	Candidats admis	Inscrits sur liste complémentaire
97	58	21	10	3

➤ **Répartition des notes par épreuve :**

Epreuve	Présents	Copie blanche	Note < 5	Note ≥ 5 < 8	Note ≥ 8 < 12	Note ≥ 12 < 16	Note ≥ 16	Moyenne	Meilleure note	Note la plus basse
<b>Ecrit</b>	58	-	1	7	34	16	-	10,21	15,75	4,75
<b>Oral</b>	20	-	-	2	5	4	9	13,55	20	5

➤ **Epreuve d'admissibilité : 77 candidats**

**Répartition :**

- **Femmes : 72**
- **Hommes : 5**

Epreuve écrite	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
	19	29	29	10,21

➤ **Epreuve d'admission : 21 admissibles**

**Répartition :**

- **Femmes : 20**
- **Homme : 1**

Epreuve orale	Absents	Note < 10	Note sup ou égal à 10	Moyenne
	1	5	15	13,55

➤ **Synthèse du concours :**

Seuil d'admissibilité : 11/20

Seuil d'admission : 43,75/60

Seuil d'inscription sur la liste complémentaire : 37/60

**III. Les observations du jury :**

3.1. Epreuve écrite d'admissibilité :

Le sujet comportait 2 questions sous-divisées en plusieurs parties. Le candidat devait traiter les deux questions dans sa totalité pour pouvoir obtenir le maximum de points.

- La première partie portait sur une mise en situation concrète : une élève se présentait à l'infirmerie en indiquant qu'il venait vous voir parce qu'il n'allait pas bien. Durant l'entretien, cet élève exprimait ses idées noires et sa volonté de vouloir mettre fin à ses jours le soir même. Il avait pour cela préparé une corde dans sa chambre. Il s'agissait de tester les capacités du candidat à décrire les critères d'évaluation de la crise suicidaire. Le candidat devait aussi décrire les actions à court et moyen terme.
- La seconde partie concernait votre expertise concernant un cas de gale signalé le matin même dans une école maternelle.
- Définition et signes de la gale.
- Conduite à tenir au sein de l'école maternelle.

- Les principaux défauts quant à la forme :
  - Orthographe et grammaire défectives;
  - Manque de structuration ;
  - Absence de capacité de synthèse : certaines copies sont trop longues. Le sujet est délayé sans que cela apporte un plus.

Le jury attache une réelle importance à la qualité des réponses. Une bonne maîtrise de la langue française est indispensable. Elle fait partie du métier : rédaction de courriers, de bilans infirmiers, de rapports d'activité annuels...

- Les principaux défauts quant au fond :
  - Citations à outrance des textes au risque d'occulter la réponse attendue à la situation d'urgence à traiter ;
  - Connaissances non adaptées au sujet ;
  - Défaut d'analyse du sujet dans son caractère d'urgence.

### 3.2. Epreuve orale d'admission :

- Présentation des candidats (10 minutes)

Le jury évalue :

- L'expression orale des candidats (aisance, clarté, gestion du temps, gestion du stress...);
- Leur motivation et la qualité de l'exposé.

Il est important de présenter sa formation et, le cas échéant, son parcours professionnel sous forme structurée (introduction – développement – conclusion) et de veiller à ne pas se contenter d'une simple énumération des fonctions exercées.

Le candidat doit s'attacher à mettre en avant sa motivation et les compétences acquises afin de se démarquer des autres candidats.

D'une manière générale, les membres du jury ont constaté que les candidats ont bien préparé l'épreuve orale et ils ont pu souligner les efforts de clarté et de structuration. Le temps de présentation dure, en majorité, 10 minutes.

- Entretien avec le jury (20 minutes).

La commission a interrogé les candidats à partir d'un barème ayant comme objectifs d'évaluer leur motivation, connaissances professionnelles, capacités d'adaptation, connaissance du système éducatif et la représentation de la fonction d'infirmier de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Les membres du jury ont particulièrement apprécié les exposés par lesquels les candidats ont clairement exprimé leurs motivations et fait ressortir les éléments saillants de leur carrière.

Le passé professionnel de certains candidats est très bien utilisé pour justifier leur intérêt pour un poste d'infirmier scolaire au point de constituer parfois un atout.

Si certains candidats ont une bonne connaissance du système éducatif et du rôle de l'infirmier au sein d'un établissement public local d'enseignement, d'autres n'en ont qu'une connaissance très limitée et notamment des infirmières contractuelles en poste.

Les candidats doivent avoir une meilleure connaissance du système éducatif et faire preuve de curiosité concernant l'environnement professionnel dans lequel ils vont évoluer (1er et second degrés et également enseignement supérieur).

Le fait de n'avoir pas eu la curiosité de rencontrer une infirmière scolaire fait que pour certains candidats, la mise en situation de cas concrets reste difficilement envisageable.

## **IV. Conclusions-Recommandations aux candidats :**

### 4.1. Epreuve d'admissibilité :

Soigner la présentation, la rédaction, l'écriture et l'orthographe.

### 4.2. Epreuve d'admission :

Le candidat doit mettre à profit les 10 minutes dont il dispose pour se présenter pour démontrer en quoi son parcours est en corrélation avec les attendus des missions de l'infirmier de l'éducation nationale.

L'exposé ne peut consister en une simple récitation. En effet, cela peut s'avérer ennuyeux pour les membres du jury et présente le risque de mettre le candidat en situation de stress s'il bloque sur un mot et perd le fil de sa présentation.

### 4.3. Les points à développer :

Les candidats sont invités à renforcer leurs connaissances théoriques et techniques par la connaissance des textes spécifiques à l'éducation nationale et par la rencontre des professionnels sur le terrain afin de s'approprier au mieux les missions des infirmiers de l'éducation nationale.

Ils doivent s'entraîner à développer une démarche de diagnostic pour toutes les situations d'urgence.

Ils doivent également renforcer leurs connaissances dans le domaine de la promotion de la santé.